

12.02.2020

## ► Communiqué de presse

### Incendie de Beringen : conclusions de la Commission d'évaluation technique

Correspondant: Ophélie Boffa

T: 0470 32 67 39

E-mail: [ophelie.boffa@ibz.fgov.be](mailto:ophelie.boffa@ibz.fgov.be)

F: /

## Incendie de Beringen : conclusions de la Commission d'évaluation technique

La Commission fédérale chargée de l'évaluation de l'incendie du 11 août 2019 à Beringen, lors duquel deux pompiers, Chris Medo et Benni Smulders, sont décédés et un de leurs collègues, Arno Barzan, a été gravement blessé, a rendu ses conclusions. Pour éviter que ce drame ne se reproduise, des recommandations sont formulées par les experts pour optimiser les procédures d'intervention et les formations existantes. En bonne collaboration avec les représentants des pompiers, les familles des victimes, les pompiers de la zone de secours de Zuid-West Limburg et l'ensemble des zones de secours du pays sont informés.

Le Centre fédéral de connaissance pour la sécurité civile (KCCE) a fait appel à des experts indépendants spécialisés dans le domaine des incendies pour réaliser cette évaluation technique. Grâce, notamment, au soutien apporté par la zone de secours concernée, à la bonne coopération entre le Netwerk Brandweer et le SPF Intérieur ainsi qu'aux efforts de différentes zones de secours, ces experts ont reçu les moyens, le temps, la liberté d'action et les informations nécessaires pour étudier le déroulement de l'incendie et les procédures opérationnelles suivies. Dans leurs conclusions, ils soulignent la complexité de la structure du bâtiment, ainsi que la longue durée de l'incendie avec, à un moment donné, une propagation soudaine et rapide du feu et de la fumée.

Pour faire face aux incendies, des procédures opérationnelles existent et les pompiers sont formés à les suivre. Dans l'évaluation, les experts formulent des recommandations visant à renforcer ces procédures et ces formations. Un certain nombre de ces recommandations ont déjà été intégrées telles que l'établissement d'un mot de code si une évacuation immédiate doit avoir lieu et l'intégration d'exigences techniques supplémentaires pour les futures caméras thermiques. D'autres recommandations vont être réalisées à court terme par exemple le placement de sources de lumière aux sorties possibles, l'utilisation systématique d'un « tableau blanc » pour les interventions dans un bâtiment complexe et la transmission du temps d'intervention écoulé. A moyen terme, une commission d'apprentissage permanente sera aussi créée.

Pour consulter les conclusions de l'évaluation, cliquez [ici](#).

Pieter De Crem, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité : « *Après chaque catastrophe, des leçons peuvent être tirées, en particulier lorsque des victimes sont à déplorer. Des procédures existent mais dans la réalité chaque intervention est différente et présente des risques spécifiques. Notre rôle est de comprendre, de partager nos connaissances et de renforcer la préparation du personnel opérationnel pour éviter que de tels drames ne se reproduisent. Les recommandations techniques de la commission d'évaluation sont destinées aux professionnels de terrain. Elles serviront de base aux zones de secours pour optimiser leurs procédures et au KCCE pour adapter la formation. Plus nous-sommes préparés, plus nous sommes en mesure de limiter les risques pour les pompiers sur le terrain.* »

Le Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile (KCCE) organisera cette année une journée d'étude consacrée spécifiquement aux leçons à tirer de l'incendie de Beringen. L'ensemble des zones de secours seront invitées à y participer.



A la demande des pompiers, le Centre de connaissances (KCCE) a été créé en 2008 afin d'améliorer la qualité et la sécurité des services de secours après la catastrophe de Ghislenghien. Une de ses missions réglementaires consiste à analyser et évaluer les incidents, indépendamment et séparément des structures hiérarchiques, afin d'en tirer des enseignements et de les partager avec le terrain. Le KCCE fait partie du SPF Intérieur.

[www.securitecivile.be](http://www.securitecivile.be)



Rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11  
F 02 500 23 65